

COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

-----

**AR Temp 2019/076**

Nous, Maire de la Commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-1 et suivants,

Considérant la demande présentée par l'entreprise SMEE 71, son Chef de Chantier Monsieur ABRIAL Nicolas, 481 rue des Grandes, Zone d'activité, à 71000 Sennecé-les-Mâcon,

Considérant que les travaux de remplacement d'un support ELEDIS BT, effectués pour le compte de GRDF, nécessitent de réglementer temporairement la circulation et le stationnement Rue des Chevriers 71410 Sanvignes-les-Mines,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : A compter du lundi 4 novembre 2019 et jusqu'au vendredi 8 novembre 2019 inclus, la circulation sera interdite dans les deux sens, pour les véhicules légers et les poids lourds sur la rue des Chevriers.

**ARTICLE 2** : Le stationnement de tous véhicules est interdit à l'emplacement des travaux, Rue des Chevriers à Sanvignes-les-Mines.

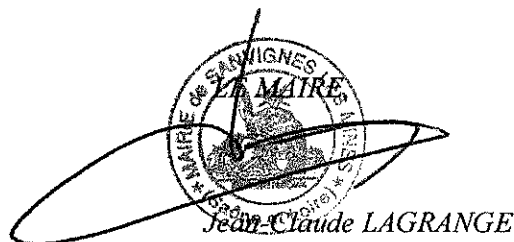
**ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire à l'application des présentes dispositions est fournie et mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous sa responsabilité et sous le contrôle de GRDF.  
Un exemplaire du présent arrêté est affiché à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 4** : Toutes dispositions est prises par l'entreprise chargée des travaux afin de permettre l'accès des riverains à leurs habitations, selon les impératifs du chantier, ainsi que le passage des services de police, de secours, de lutte contre l'incendie, de transport en commun et des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le responsable de GRDF, Monsieur le responsable de l'entreprise SMEE 71, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCM, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sanvignes-les-Mines, le 25 octobre 2019

Pour copie conforme,

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Sanvignes-les-Mines. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SANVIGNES-LES-MINES' and 'LE MAIRE'. A signature, 'Jean-Claude LAGRANGE', is written across the stamp. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp's border.

Jean-Claude LAGRANGE